

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **LE VRAI PROFESSIONNEL DNA02**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- **Emploi de la substance / de la préparation** détergent désinfectant agro alimentaire
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: INRS/ORFILA :01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.1.2 Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



C; Corrosif

R35: Provoque de graves brûlures.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DNA02

(suite de la page 1)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** alcalin liquide

· Composants dangereux:

CAS: 64-02-8	éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium ☒ Xn R22; ☒ Xi R41 ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	[5-15]%
CAS: 308062-28-4	oxyde de C12-14 alkyl diméthylamine ☒ Xn R22; ☒ Xi R38-41; ⚠ N R50 ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	[1-5]%
	poly(oxy-1,2-ethanediyl),alpha-tridecyl-omega-hydroxy-ramifié ☒ Xn R22; ☒ Xi R41 ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	[1-5]%
CAS: 2372-82-9	dodecyl dipropylène triamine ⚠ C R34; ☒ Xn R22-48/22; ⚠ N R50 ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302	[1-2,5]%
CAS: 1310-73-2	hydroxyde de sodium ⚠ C R35 ⚠ Skin Corr. 1A, H314	<0,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas de malaise, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
 consulter un dermatologue

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DNA02

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:**
Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
hospitaliser
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Contact avec la peau : Corrosif : provoque des brûlures
Contact avec les yeux :Corrosif : provoque des brûlures -risque de lésions oculaires graves si elles ne sont pas traitées immédiatement
Ingestion :provoque des brûlures graves de la bouche et du tractus digestif
Inhalation: les aerosols peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Eau pulvérisée
Poudre d'extinction
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Oxyde d'azote (NOx)
inflammable. Cependant en présence de certains métaux (aluminium, zinc...) dégagement d'hydrogène qui est inflammable et/ou explosif s'il prend feu.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications:** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter les projections en cours d'utilisation.
Ne pas mélanger avec un produit acide

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DNA02

(suite de la page 3)

- Ne pas mélanger avec les agents oxydants puissants
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 - Ne pas mélanger avec d'autres produits.
 - Conserver au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Indications concernant le stockage commun:**
 - Ne pas stocker avec des acides.
 - Tenir à l'écart des produits sensibles aux alcalins
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 - Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
 - substance : HYDROXYDE DE SODIUM
 - VLEP (8h) : valeur limite indicative : 2mg/m³
- **Remarques supplémentaires:**
 - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 - Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
 - Protection respiratoire recommandée.
 - Lors des manipulations entraînant la formation de vapeurs, porter un demi-masque conforme à la norme EN 140 ou un masque complet conforme à la norme EN 136 équipé d'un filtre (conforme à la norme EN141 ou EN 14387) de type : ABEK
 - Lors des manipulations par pulvérisation (entraînant la formation d'aérosols) ,porter un demi-masque conforme à la norme EN 140 ou un masque complet conforme à la norme EN 136 équipé d'un filtre (conforme à la norme EN141 ou EN 14387) de type :
 - P: Particules, aérosols solides et liquides. il est possible de combiner les filtres anti-vapeurs et anti-aérosols
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DNA02

(suite de la page 4)

Caoutchouc nitrile

ne pas porter des gants en alcool polyvinylique (PVA)

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

· **Odeur:** Caractéristique

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** [12,7-13,1]

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

· **Point d'éclair:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammation:**

Température de décomposition: Non déterminé.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20 °C:** [1,04-1,06] g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Soluble

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.

· **9.2 Autres informations** pH en dilution à 1% (base eau douce, TH 7.9°F): 10.4

10 Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

Réactions aux acides.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:**

Acides puissants

Agents d'oxydation puissants

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes nitriques (NOx)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DNA02

(suite de la page 5)

En présence de certains métaux (aluminium, zinc...) dégagement d'hydrogène qui est inflammable et/ou explosif s'il prend feu.

11 Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Données relatives aux substances:

Toxicité aiguë

Sel tétrasodique de l'acide éthylènediaminotétracétique : DL 50 - orale rat 1 780 mg/kg. - FDS Fournisseur

Poly(oxy-1,2-éthanediyl),.alpha.-tridécykomega.-hydroxy-,ramifié : DL 50 - orale rat (OCDE 423): 500 - 2 000 mg/kg.FDS Fournisseur

N-(3-aminopropyl)-N-dodécyl-propane-1,3-diamine (30%) : DL 50 - orale rat 871 mg/kg. - FDS Fournisseur

N-(3-aminopropyl)-N-dodécyl-propane-1,3-diamine : DL 50 - orale rat 50 - 300 mg/kg. - FDS Fournisseur

Oxyde de C12-14 (nombre pair) Alkyldiméthylamine : DL 50 - orale rat 1 064 mg/kg. - FDS Fournisseur

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Oxyde de C12-14 (nombre pair) Alkyldiméthylamine : Irritation des yeux . Risques de lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

Poly(oxy-1,2-éthanediyl),.alpha.-tridécykomega.-hydroxy-Jamifié : Irritation des yeux lapin (Test de Draize): . Risques de lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

Sel tétrasodique de l'acide éthylènediaminotétracétique : Contact avec les yeux : . Peut provoquer des lésions oculaires graves voire irréversibles - FDS Fournisseur

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sel tétrasodique de l'acide éthylènediaminotétracétique : Irritation de la peau (OCDE 404):Non irritant. - FDS Fournisseur

Poly(oxy-1,2-éthanediyl),.alpha.-tridécykomega.-hydroxy-,ramifié : Irritation de la peau lapin (OCDE 404): . Non irritant.- FDS Fournisseur

N-(3-aminopropyl)-N-dodécyl-propane-1,3-diamine : Irritation de la peau . Corrosif.; Provoque des brûlures. - FDS Fournisseur Oxyde de C12-14 (nombre pair) Alkyldiméthylamine : Contact cutané . Irritant - FDS Fournisseur

Fournisseur

Sensibilisation

Sel tétrasodique de l'acide éthylènediaminotétracétique : Sensibilisation cochon d'inde (OCDE 406): . Non sensibilisant Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. - FDS Fournisseur

N-(3-aminopropyl)-N-dodécyl-propane-1,3-diamine : Sensibilisation . Non sensibilisant - FDS Fournisseur

· Effet primaire d'irritation:

- **de la peau:** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.

- **des yeux:** Effet fortement corrosif.

- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Données relatives aux substances:

Toxicité aiguë

Sel tétrasodique de l'acide éthylènediaminotétracétique (40%) : CE 20 - 30 min bactéries (OCDE 209): > 500 mg/L. - Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. - FDS Fournisseur

Sel tétrasodique de l'acide éthylènediaminotétracétique : CE 50 - 48h daphnies (Daphnia magna) > 100 mg/L. - (suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DNA02

(suite de la page 6)

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

- FDS Fournisseur

Sel tétrasodique de l'acide éthylènediaminetétracétique : CL 50 - 96h poissons (Lepomis macrochirus) > 100 mg/L. - Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. - FDS Fournisseur

Oxyde de C12-14 (nombre pair) Alkyldiméthylamine : CE 50 daphnies 3,1 mg/L. - FDS Fournisseur

Poly(oxy-1,2-éthanediyl),.alpha.-tridécykomega.-hydroxy-,ramifié : CE 50 - 72h algues 1 - 10 mg/L. - FDS Fournisseur

Poly(oxy-1,2-éthanediyl),.alpha.-tridécykomega.-hydroxy-,ramifié : CE 10 -17h bactéries (DIN 38412): > 10 000 mg/L. - FDS Fournisseur Poly(oxy-1,2-éthanediyl),.alpha.-tridécykomega.-hydroxy-,ramifié : CE 50 - 48h

Invertébrés aquatiques 1 - 10 mg/L. - FDS Fournisseur Poly(oxy-1,2-éthanediyl),.alpha.-tridécykomega.-hydroxy-famifié : CL 50 - 96h poissons (Leuciscus idus) 1 - 10 mg/L. - FDS Fournisseur

N-(3-aminopropyl)-N-dodécyl-propane-1,3-diamine : CE 50 - 48h daphnies 0,078 mg/L. - FDS Fournisseur

Oxyde de C12-14 (nombre pair) Alkyldiméthylamine : Cl 50 algues 0,143 mg/L. - FDS Fournisseur

Oxyde de C12-14 (nombre pair) Alkyldiméthylamine : CL 50 poissons 2,67 mg/L. - FDS Fournisseur N-(3-

aminopropyl)-N-dodécyl-propane-1,3-diamine CL 50 - 96h poissons 0,1 - 1 mg/L. - FDS Fournisseur N-(3-

aminopropyl)-N-dodécyl-propane-1,3-diamine : Cl 50 - 72h algues 0,015 mg/L. - FDS Fournisseur

Sel tétrasodique de l'acide éthylènediaminetétracétique CE 50 - 72h Espèces aquatiques > 100 mg/L. - FDS Fournisseur

Oxyde de C12-14 (nombre pair) Alkyldiméthylamine : NOEC algues 0,067 mg/L. - FOS Fournisseur

• **12.2 Persistance et dégradabilité**

Dégradabilité

Sel tétrasodique de l'acide éthylènediaminetétracétique : Biodégradabilité . Non facilement biodégradable - FDS Fournisseur

Oxyde de C12-14 (nombre pair) Alkyldiméthylamine : Biodégradabilité . Facilement biodégradable. - FOS

Fournisseur Poly(oxy-1,2-éthanediyl),.alpha.-tridécykomega.-hydroxy-,ramifié (100%) : Biodégradabilité finale en aérobiose - 28jours (OCDE 301 B): > 60 %, Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

N-(3-aminopropyl)-N-dodécyl-propane-1,3-diamine : Biodégradabilité (OCDE 301D): > 70 %. Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

• **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

• **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation

Sel tétrasodique de l'acide éthylènediaminetétracétique (40%). Non bioaccumulable étant donné que FBC<100 et log Pow <3 - FDS Fournisseur

• **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Autres indications écologiques:**

• **Indications générales:**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

• **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** données non disponibles à ce jour

• **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

• **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

• **Élimination du produit/de l'emballage**

Recycler ou éliminer l'emballage de préférence par un collecteur ou un organisme agréé.

• **Code déchet:**

07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques

20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

• **Emballages non nettoyés:**

• **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1



Révision: 04.02.2015

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DNA02

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

(suite de la page 7)

14 Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA	UN3267
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG · IATA	3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium, dodecyldipropylene triamine) CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (tetrasodium ethylènediaminetetraacetate, dodecyldipropylene triamine) CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
	
· Classe · Étiquette	8 Matières corrosives. 8
· IMDG	
	
· Class	8 Corrosive substances.
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Code danger:	Attention: Matières corrosives. 80
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Code de restriction en tunnels	1L E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3267, LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium, dodecyldipropylene triamine), 8, II

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DNA02

(suite de la page 8)

15 Informations réglementaires

· **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006**

Contient parmi d'autres constituants:

· **5% ou plus, mais moins de 15%:** EDTA et sels

· **moins de 5%:**

desinfectant

agents de surfaces non ioniques

agents de surfaces cationiques

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

LE VRAI PROFESSIONNEL DNA02 est un nettoyant désinfectant homologué sous le nom HYPRED DEPTAL AS n° homologation BTR0234

· **Phrases R et/ou H pertinentes:**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R35 Provoque de graves brûlures.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Service établissant la fiche technique:** Marketing

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les astérisques sur le côté gauche indiquent qu'il y a eu une modification dans le paragraphe depuis la dernière version.

Mise à jour selon le règlement n°453/2010

version CLP 1.1